

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 D'OPTION CONSOMMATEUR À ÉNERGIR

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2024

R-4257-2024

Ajustement tarifaire en distribution

1. Références :

- (i) Pièce [B-0030](#), page 5 à 6, lignes 7 à 9 et tableau 1 ;
- (ii) Pièce [B-0062](#), page 2, ligne 1, colonne 1 et 3 ;
- (iii) Pièce [B-0044](#), page 4.
- (iv) Pièce [B-0048](#), page 1.

Préambule :

- (i) *Les tarifs de distribution d'Énergir, pour l'année 2024-2025, sont en hausse de 63,6 M\$ ou de 9,37 %. Cette hausse s'explique par les différents éléments de variation présentés dans le tableau et les sous-sections qui suivent.*

Tableau 1

Évolution du revenu requis du service de distribution et ajustement tarifaire	CT 2024-2025	
	(M\$)	(%)
Amortissement des frais reportés :		
Stabilisation tarifaire de la température et du vent	14,4	2,1
Trop-perçus, manques à gagner et découplage des revenus	5,5	0,8
Écarts budgétaires liés aux ASF	(4,0)	-0,6
Projets de développement informatique	7,8	1,1
Nivellement du gaz perdu	(2,5)	-0,4
PGEE	3,6	0,5
Impôts	(3,9)	-0,6
Dépenses d'exploitation et autres composantes des ASF	14,4	2,1
Amortissement des immobilisations	5,4	0,8
Rendement et impôts	6,7	1,1
Baisse de la contribution GES	1,7	0,3
Autres	(1,7)	-0,3
Variation du revenu requis 2025 vs le revenu requis autorisé de 2024	47,4	7,0
Baisse des revenus de distribution découlant de l'évolution des volumes	16,2	2,4
Ajustement tarifaire du service de distribution¹	63,6	9,4

¹ Énergir-N, Document 2, p. 1, col. 1.

(ii)

Évolution du revenu requis par service pour la période 2023-2025

Revenu requis par service (en millions de \$)	Évolution du revenu requis par service pour la période 2023-2025				Hausse (baisse)		
	Réel 2023	4/8 2024	CT 2023-2024	CT 2024-2025	2024-2025 vs CT 2023-2024	2024-2025 vs 4/8 2024	2024-2025 vs Réel 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
¹ Distribution	689,9	694,2	694,8	742,2	47,4	34,2	52,2
² SPEDE	5,9	8,7	8,6	11,4	2,8	2,7	5,6
³ Transport	207,0	177,1	189,7	170,4	(19,4)	(6,7)	(36,6)
⁴ Équilibrage sais. et Flexibilité opérat	213,5	164,1	146,6	166,9	20,3	2,8	(46,6)
⁵ Tarif de verdissement	-	-	-	7,8	7,8	7,8	7,8
⁶ Revenu requis	1 116,3	1 044,1	1 039,7	1 098,6	58,9	40,7	(17,7)

(iii)

Tableau 2
Valeur comptable nette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Frais reportés – coûts (000 \$)	6 963					
Amortissement annuel (000 \$)		692	1 568	1 568	1 568	1 568
Amortissement cumulatif (000 \$)		692	2 260	3 828	5 395	6 963
Valeur comptable nette (000 \$)		6 270	4 703	3 135	1 568	0

Demandes :

- 1.1 En lien avec les références (i) et (ii), veuillez spécifier et expliquer les causes qui ont mené à la différence entre les revenus requis en distribution de la cause tarifaire 2024-2025 et les revenus requis de distribution réels de 2023.
- 1.2 En lien avec les références (i), veuillez indiquer l'impact tarifaire causé par la hausse de la dépense d'amortissement prévue, notamment l'effet de l'augmentation des additions nettes des immobilisations.
- 1.3 En relation avec la référence (iii) et afin de mieux cerner l'impact d'un allongement de l'amortissement du projet et comment cela pourrait potentiellement atténuer la hausse tarifaire en distribution, veuillez présenter une version de la valeur comptable nette de la charge d'amortissement annuelle du projet Oracle sur une période de 10 ans.

Compte d'aide au soutien social CASS

2. Références :

- (i) Pièce [B-0032](#), page 3, lignes 15 à 19 et page 4 ;
- (ii) Pièce [B-0041](#), page 2, lignes 8 à 14 ;
- (iii) Pièce [B-0105](#), page 2, table 1 (dossier R-4242-2023 - *Rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2023*) ;
- (iv) Pièce [B-0105](#), page 2, tables 2 et 3 (dossier R-4242-2023 - *Rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2023*)

Préambule :

- (i) *Énergir constate que depuis la mise en place du fichier Excel, les données présentées n'ont que très rarement été remises en question par la Régie et les intervenants. De plus, la charge de travail nécessaire pour l'extraction des données avec un détail aussi grand est importante. Dans ces circonstances, Énergir propose de simplifier le fichier Excel présenté dans le rapport annuel de la manière suivante :*

Portrait du CASS	Portrait au 30 septembre (nombre)
Clients qui ont manifesté de l'intérêt pour le programme CASS entre le 1 ^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2023	157
Clients qualifiés en cours d'entente de paiement	62
Clients qui ont respecté leurs ententes jusqu'au bout et qui ont été crédités	41

Sommes payées / engagées	(\$)
Sommes potentiellement engagées au programme CASS (ententes de paiement en cours)	139 928

Sommaire des montants imputés dans le CFR-CASS	(\$)
Solde réel du CFR au 30 septembre 2022	858 079
Dépenses autorisées au programme CASS	250 000
Règlements d'entente durant l'exercice financier	-129 073
Intérêts calculés sur le CFR (hors base)	14 839
Amortissement durant la période	-677 246
Solde réel du CFR au 30 septembre 2023	316 599

(ii) *Énergir s'est à nouveau questionnée cette année, à savoir si elle devait proposer la prolongation de la majoration du programme CASS pour une année supplémentaire. Tout compte fait, Énergir constate que le contexte économique des dernières années a beaucoup évolué. Sans passer en revue l'ensemble des indicateurs économiques, cette nouvelle réalité – à laquelle doivent faire face de nombreux ménages – amène Énergir à se questionner sur son offre pour venir en aide au ménage à faible revenu. Cela étant dit, Énergir souhaite travailler sur une nouvelle proposition dans les prochains mois.*

(iii)

PORTRAIT DU CASS
Clients qualifiés en cours d'entente de paiement
Clients qui n'ont pas fait de suivi ou qui ont abandonné à un moment ou à un autre
Clients qui étaient en cours d'entente et qui n'ont pas respecté l'entente
Clients qui ont respecté leurs ententes jusqu'au bout et ont été crédités
Clients qui ont respecté leurs ententes jusqu'au bout et en attente d'être crédités
Clients qui ne se sont pas qualifiés au programme CASS
Clients à qui Énergir a proposé le CASS
Clients qui ont manifesté de l'intérêt pour le programme CASS entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2023

(iv)

SOMMES PAYÉES / ENGAGÉES	Octobre
Sommes déboursées au programme CASS (ententes finalisées)	11 039 \$
Sommes potentiellement engagées au programme CASS (ententes de paiement en cours)	s. o.

SOMMAIRE DES MONTANTS IMPUTÉS DANS LE COMPTE DE FRAIS REPORTÉS (CFR) CASS	
Solde réel du CFR en date du 30 septembre 2022	858 079 \$
Dépenses autorisées au programme CASS	250 000 \$
Règlements d'entente durant l'exercice financier	-129 073 \$
Intérêts calculés sur le CFR (hors base)	14 839 \$
Amortissement durant la période	-677 246 \$
Solde réel du CFR en date du 30 septembre 2023	316 599 \$

Demandes :

2.1 Énergir indique le besoin d'alléger le contenu du rapport de suivi du CASS, en éliminant les catégories suivantes qui se trouvent dans référence (iii) :

- ✓ Clients qui n'ont pas fait de suivi ou qui ont abandonné à un moment ou à un autre
- ✓ Clients qui étaient en cours d'entente et qui n'ont pas respecté l'entente
- ✓ Clients qui ont respecté leurs ententes jusqu'au bout et en attente d'être crédités
- ✓ Clients qui ne se sont pas qualifiés au programme CASS
- ✓ Clients à qui Énergir a proposé le CASS

Veillez préciser les économies de temps qui découlent de l'élimination de ces catégories.

2.2 Veillez confirmer si la catégorie « Clients à qui Énergir a proposé le CASS » du tableau « Sommes payées / engagées » de la référence (iii) est la même que la catégorie « Règlements d'entente durant l'exercice financier » qui se trouve dans le sommaire des montants imputés dans le CFR-CASS de la référence (iv).

2.3 Veillez indiquer l'état d'avancement de la nouvelle proposition qu'Énergir élabore pour venir en aide aux ménages à faible revenu, en précisant les éléments qui différencient ce nouveau programme du CASS. Veillez fournir des détails spécifiques sur les éléments de la proposition qui sont déjà élaborés.

Modifications aux Conditions de service et tarif, CST

3. Références :

- (i) Pièce [B-0092](#), page 4, lignes 1 à 6 ;
- (ii) Pièce [B-0092](#), page 4 ;
- (iii) Pièce [B-0092](#), page 5 ;
- (iv) Pièce [B-0092](#), page 5, lignes 12 à 21, et page 6.

Préambule :

- (i) *Depuis l'arrivée de l'espace client sur son site internet il y a quelques années, Énergir a mis en place un plan de conversion afin d'amener le plus de clients de la facture papier vers la facture électronique. Afin d'inciter la clientèle à poser ce geste, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant par Énergir, comme des concours annuels, des dons à des œuvres caritatives pour chaque adhésion à la facture électronique, plusieurs envois incitatifs par la poste ainsi que l'ajout de messages sur la facture*

(ii)

Tableau 1
Portrait annuel de la facture par marché

	Clients à la facture papier (nombre)	Clients à la facture électronique (nombre)	Coût d'envoi annuel (\$)
Commercial	26 005	36 090	374 472
Institutionnel	1 228	3 869	17 683
Résidentiel total	57 050	89 069	802 807
Résidentiel mensuel	54 451	85 929	784 094
Résidentiel bimestriel	2 599	3 140	18 713

(iii)

Tableau 2
Coût unitaire estimé pour l'émission d'une facture papier en 2023

	Timbres	Enveloppes	Formulaire	Impression	Total
Coût unitaire	0,92 \$	0,08 \$	0,04 \$	0,15 \$	1,19 \$

- (iv) *1.4 MISE EN PLACE : Advenant une décision favorable de la Régie de l'énergie (Régie), Énergir informera sa clientèle dans les mois qui suivront par le billet de campagnes de sensibilisation sur internet et par l'ajout de publicités insérées dans l'envoi des factures. À partir du 1er avril 2025, Énergir débutera la facturation prévue à l'article 6.2.3 pour les clients qui n'auront pas encore adhéré à la facture électronique.*

1.5 EXCEPTION : Énergir souhaite que la mise en place de cette nouvelle mesure soit applicable à l'ensemble de sa clientèle. Toutefois, elle comprend que dans des cas particuliers, il peut être difficile pour certaines personnes d'adhérer à la facturation électronique. Les personnes voulant se prévaloir d'une exemption devront téléphoner au service à la clientèle pour en faire la demande. Énergir pourra y donner suite au cas par cas.

Demandes :

- 3.1 Veuillez clarifier si le tableau 2 de la référence (ii) présente des données historiques ou des projections d'Énergir.
- 3.2 En lien avec la référence (ii), veuillez présenter l'évolution annuelle du nombre de clients résidentiels ayant opté pour la facture électronique depuis la mise en œuvre de l'espace client sur le site internet d'Énergir.
- 3.3 Veuillez spécifier les années de lancement des différents programmes mentionnés dans la référence (i), afin de bien établir l'impact de chacune de ces initiatives sur le nombre de clients ayant changé leur préférence pour la facture électronique.
- 3.4 Veuillez confirmer qu'Hydro-Québec ne charge pas de frais pour les factures papier.
- 3.5 En lien avec la référence (iii), veuillez confirmer si les coûts fixes (ceux dont le coût ne diminue pas avec le nombre de factures papier imprimées) sont les timbres et les enveloppes et si les coûts variables sont le formulaire et l'impression.
- 3.6 En lien avec la référence (iii), veuillez confirmer que le bénéfice environnemental est principalement lié à la réduction des coûts variables (le formulaire et l'impression).
- 3.7 En lien avec les bénéfices environnementaux, veuillez fournir les données disponibles qui démontrent que les clients n'impriment pas les factures à la maison.
- 3.8 En lien avec les références (ii) et (iii), veuillez fournir, pour le secteur résidentiel, le coût annuel total des factures papier. En vous basant sur le tableau 1 de la référence (ii), divisez les coûts selon les catégories établies dans le tableau 2 de la référence (iii) afin de bien distinguer la proportion des coûts liés aux dépenses fixes et aux dépenses variables.
- 3.9 Veuillez expliquer comment le coût par facture augmentera de façon à justifier de charger 2 \$ par facture alors que les coûts fixes restent constants. Veuillez détailler comment Énergir a établi ce montant de 2 \$.
- 3.10 Veuillez confirmer si Énergir serait favorable à demander le consentement explicite des clients pour passer de la facture papier à la facture électronique.

3.11 En lien avec la référence (iv), veuillez préciser les critères qu'Énergir souhaite établir pour les clients désirant se prévaloir d'une exemption des frais de la facture papier.

Estimation de la demande volontaire de GSR

4. Références :

- (i) Pièce [B-0006](#), pages 46, 47 et 48, tableau 27.
- (ii) Pièce [B-0099](#), page 10.
- (iii) Pièce [B-0099](#), page 11.
- (iv) Pièce [B-0013](#), page 1.
- (v) Pièce [B-0005](#), pages 39 et 40.

Préambule :

(i)

Tableau 27
Prévision - Demande volontaire GSR
Cause tarifaire 2025-2028

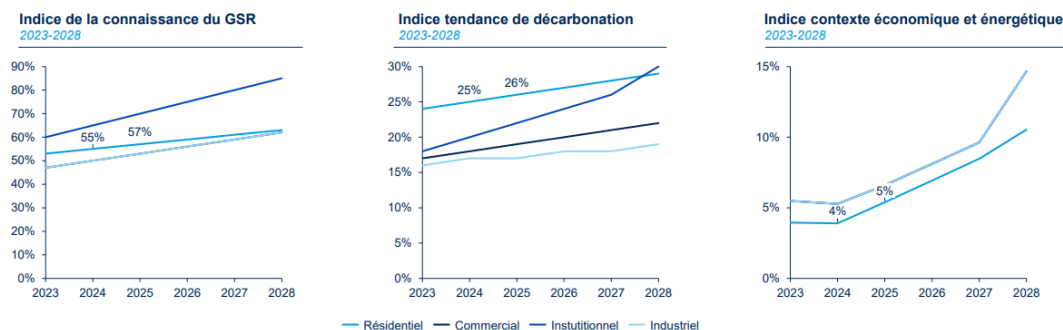
DESCRIPTION	Volumes ($10^3 m^3$)			
	2025	2026	2027	2028
Petit et moyen débits existants	14 302	16 212	21 440	34 370
Grandes entreprises	29 071	16 670	24 511	28 077
Nouveaux raccordements	8 558	21 384	34 770	47 333
Total	51 931	54 266	80 722	109 780

(ii)

Demande volontaire de GSR pour le marché résidentiel du grand segment PMD - existant			
		Année 2023-2024 (réelle)	Année 2024-2025 (prévue)
(1)	Potentiel après biénergie et efficacité énergétique	628 Mm ³	618 Mm ³
(2)	Indice 1 : Connaissance	55 %	57 %
(3) = (1) x (2)	Potentiel, client avec connaissance	346 Mm ³	353 Mm ³
(4)	Indice 2 : Décarbonation	25 %	26 %
(5) = (3) x (4)	Potentiel, client avec décarbonation et connaissance	85 Mm ³	90 Mm ³
(6)	Indice 3 : Contexte économique et énergétique	4 %	5 %
(7) = (5) x (6)	Potentiel, client avec décarbonation et connaissance, et reflétant le contexte énergétique	3,3 Mm ³	4,8 Mm ³
(8)	Demande volontaire de GSR observée*	890 000 m ³	n.a.
(9) = (8) / (7)	Calibration marché résidentiel : Facteur fixe calibré sur 2023-2024		27%
(10) = (7) x (9)	Demande volontaire de GSR projetée, avant ajustement pour la compétitivité	n.a.	1 300 000 m ³
(11)	Ajustement pour l'évolution de la compétitivité du GSR par rapport à l'électricité	n.a.	-12 %
(12) = (10) x (100 % + (11))	Demande volontaire de GSR prévue	n.a.	1 150 000 m³

(iii)

Hypothèses sur l'évolution des indicateurs déterminants de l'achat volontaire



(iv)

PRÉVISION D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DE GSR - 2024 À 2028

	2024-2025		2025-2026		2026-2027		2027-2028	
	Volumes (10 ⁶ m ³)		Volumes (10 ⁶ m ³)		Volumes (10 ⁶ m ³)		Volumes (10 ⁶ m ³)	
1 Règlement								
2 Volumes de base	6 210 300		6 153 668		6 111 706		6 090 544	
3 % règlement	2,00%		5,00%		5,00%		5,00%	
4 Volumes exigibles	124 206		307 683		305 585		304 527	
5 Approvisionnement¹	Nb de contrats	Volumes (10 ⁶ m ³)	Nb de contrats	Volumes (10 ⁶ m ³)	Nb de contrats	Volumes (10 ⁶ m ³)	Nb de contrats	Volumes (10 ⁶ m ³)
6 Achat direct territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Achat direct hors territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Gaz de réseau GSR en territoire approuvé ²	13	47 896	13	62 020	13	67 106	13	89 722
9 Gaz de réseau GSR en territoire non approuvé ³	1	-	3	-	9	-	10	-
10 Gaz de réseau GSR hors territoire approuvé ²	8	162 842	8	178 893	8	225 186	8	239 805
11 Gaz de réseau GSR hors territoire non approuvé ³	-	-	2	-	4	-	6	-
12 Total volumes	22	210 738	26	240 913	34	292 292	37	329 527
13 Coûts des contrats approuvés	Nb de contrats	Coûts	Nb de contrats	Coûts	Nb de contrats	Coûts	Nb de contrats	Coûts
14 Prix moyen (c/m ³)	-	84,25	-	87,25	-	91,91	-	94,56
15 Coûts (000 \$)	21	177 539	21	210 208	21	268 657	21	311 599
16 Consommation de GSR	Nb de clients	Volumes (10 ⁶ m ³)	Nb de clients	Volumes (10 ⁶ m ³)	Nb de clients	Volumes (10 ⁶ m ³)	Nb de clients	Volumes (10 ⁶ m ³)
17 Achat direct territoire	111	2 700	111	3 607	111	3 607	111	3 607
18 Achat direct hors territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Volumes cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
20 Gaz de réseau GSR - Achat volontaire	2 058	39 027	2 313	27 630	3 112	40 699	5 072	57 194
21 Autoconsommation de GSR par Énergir	39	1 646	39	1 646	39	1 646	39	1 646
22 Total volumes vendus sans ventes 100 % renouvelables	2 208	43 373	2 463	32 882	3 262	45 951	5 222	62 447
23 Total volumes vendus des ventes 100 % renouvelables	1 019	8 558	1 994	21 384	2 973	34 770	3 926	47 333
24 Total volumes vendus	3 227	51 931	4 457	54 266	6 235	80 722	9 148	109 780
25 Volumes vendus - Volumes exigibles		(72 275)		(253 417)		(224 864)		(194 747)

Demandes :

- 4.1 Veuillez nommer les principales sources d'incertitude dans le modèle de demande volontaire de GSR pour le module du marché des petits et moyens débits existants. Veuillez identifier les variables qui n'ont pas été considérées dans le modèle et qui pourraient influencer la demande de cette section de la clientèle.
- 4.2 Veuillez fournir des explications sur les indicateurs choisis dans le modèle en indiquant s'ils proviennent des modèles d'autres juridictions en Amérique du Nord ou s'ils proviennent d'autres sources.

- 4.3 En lien avec la référence (iii), veuillez indiquer comment les indicateurs déterminants ont été élaborés et quelles hypothèses ont été prises pour calculer leurs projections respectives jusqu'à l'année 2028.

Test du coût social

5. Références :

- (i) Pièce [B-0017](#), page 40, lignes 12 à 23 ;
- (ii) Pièce [B-0017](#), page 41 et page 42, tableau 12 ;
- (iii) Pièce [B-0017](#), page 46, graphique 6 ;
- (iv) Pièce [B-0017](#), page 47, tableau 13 ;
- (v) Pièce [B-0017](#), page 48, tableau 14.

Préambule :

- (i) *[...] Quant aux BNÉ sociétaux, ils ne sont pas intégrés à ces ajouts génériques après un examen de l'ensemble de ces bénéfices sociétaux pour les raisons suivantes :*
 - ✓ *Le coût du carbone est déjà reflété dans les coûts évités de gaz naturel d'Énergir et il est donc important de ne pas considérer ce BNÉ en double;*
 - ✓ *La réduction des autres types d'émissions atmosphériques (NOx, SO2, PM) de même que la diminution du prix du gaz naturel à la suite de l'introduction d'initiatives en efficacité énergétique ont des valeurs très marginales;*
 - ✓ *L'impact économique s'accompagne d'une incertitude très élevée quant à la détermination des données à partir de modèles macro-économiques et cet impact n'est pas intégré à l'analyse de rentabilité des programmes d'économies d'énergie pour les régions étudiées dans le cadre d'un balisage.*

- (ii) *Notons que le TCS représente une variante du TCTR pour le régulateur californien, la California Public Utilities Commission. Plus précisément, le TCS comprend tous les bénéfices du TCTR, incluant les BNÉ pour les participants, l'administrateur de programmes et la société, et également tous les coûts du TCTR. Le TCS est ainsi similaire au TCTR avec BNÉ avec, toutefois, deux éléments distincts : le taux social d'actualisation et le coût social du carbone. Ces éléments ont pour effet d'accroître les bénéfices. Par conséquent, les bénéfices du TCS sont plus élevés que ceux du TCTR avec BNÉ.*

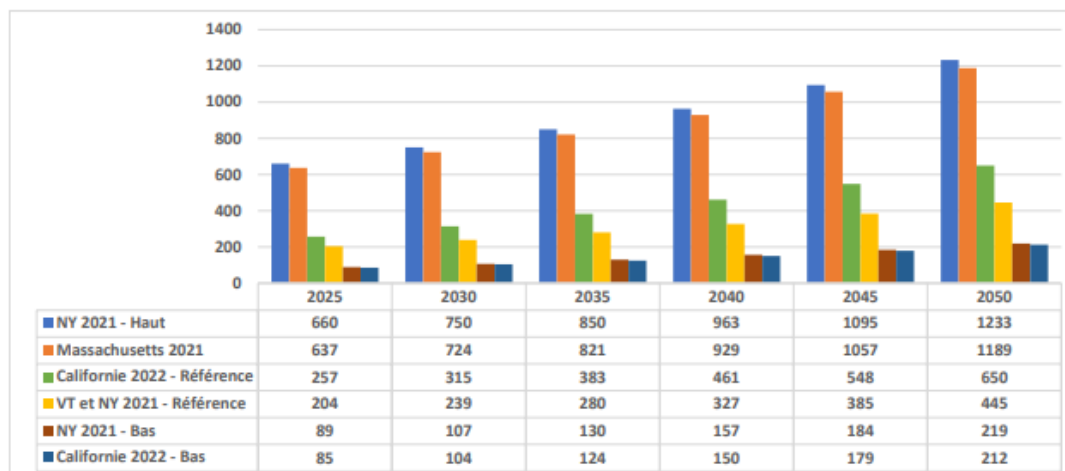
Tableau 12
Comparaison entre le TCTR avec BNÉ et le TCS pour un volet du PGEÉ⁸²

	TCTR avec BNÉ reconnu par la Régie	TCS
Coûts	= VAN du surcoût net des mesures d'économies d'énergie à l'année t (\$) + VAN des frais d'exploitation d'Énergir à l'année t (\$)	= VAN du surcoût net des mesures d'économies d'énergie à l'année t (\$) + VAN des frais d'exploitation d'Énergir à l'année t (\$)
Bénéfices	= Économies nettes à l'année t (m ³) x VAN à l'année t des coûts évités de gaz naturel en fonction de la durée de vie des mesures d'économies d'énergie (\$/m ³) x (1 + % BNÉ)	= Économies nettes à l'année t (m ³) x VAN à l'année t des coûts évités de gaz naturel en fonction de la durée de vie des mesures d'économies d'énergie (\$/m ³) x (1 + % BNÉ)
Coût évité du carbone	Basé sur le prix du marché du SPEDE	Basé sur le coût social du carbone
Taux d'actualisation nominal	Le taux d'actualisation nominal pour la détermination de la VAN est le taux en capital prospectif approuvé par la Régie au plus récent dossier tarifaire	Le taux d'actualisation nominal pour la détermination de la VAN est le taux social
Résultats du test	TCTR avec BNÉ (\$) = bénéfices – coûts TCTR avec BNÉ ratio = bénéfices / coûts	TCS (\$) = bénéfices – coûts TCS ratio = bénéfices / coûts

Aux fins d'évaluer la rentabilité des initiatives du PGEÉ sur la base du TCS, Énergir propose la méthodologie de calcul du TCS présentée au tableau 12.

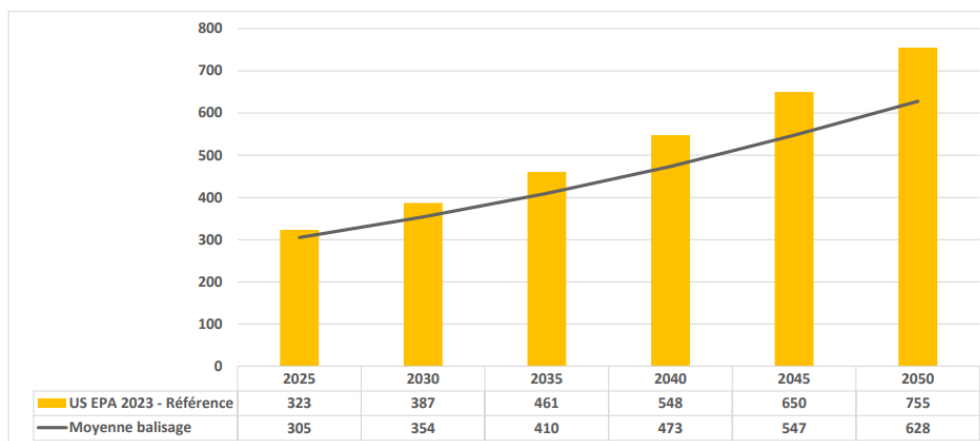
(iii)

Graphique 5
CSC du balisage (\$CAN/tonne CO₂)



(iv)

Graphique 6
CSC – moyenne du balisage et US EPA référence (\$CAN/tonne CO₂)



En conclusion, Énergir propose que les valeurs du CSC du scénario de référence de EPA soient retenues pour les fins du calcul du TCS pour les initiatives du PGEÉ [...].

(v)

Tableau 14
Tests de rentabilité pour l'année 2024-2025

Volet	TCTR ratio avec BNÉ	TCS ratio	Variation
Infrarouge	5,05	9,75	93%
Hotte à débit variable	3,24	4,74	46%
Remise au point des systèmes mécaniques	1,42	1,88	33%

Demandes :

- 5.1 Veuillez confirmer que la méthodologie TCTR avec BNÉ de la référence (i) est celle utilisée par la plupart des juridictions en Amérique du Nord. Veuillez également indiquer quelles juridictions américaines et canadiennes utilisent la méthodologie TCTR avec BNÉ sociétaux à la place de la méthodologie TCS.
- 5.2 Veuillez confirmer que le Québec et la Californie sont les seules juridictions en Amérique du Nord assujetties à un marché du carbone.
- 5.3 En lien avec les références (iii) et (iv), veuillez indiquer pourquoi Énergir souhaite utiliser le CSC du scénario de référence de l'EPA, bien que ces valeurs soient plus élevées que les estimations proposées par le gouvernement du Canada et celles de la plupart des états américains qui utilisent le TCTR avec BNÉ.

- 5.4 Veuillez simuler le tableau 14 de la référence (v) avec des valeurs du CSC en utilisant les valeurs de référence de la Californie 2022 et de New York 2021 qui se trouvent dans la référence (iii) et les [lignes directrices](#) établies par le gouvernement canadien.